

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2012-50 du 10 avril 2012 portant nomination d'un expert
auprès du groupe d'experts pour l'évaluation des produits sanguins labiles**

NOR : ETSM1230201S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1221-8, L. 1221-8-2, L. 5311-1, L. 5311-2 et D. 5321-7 et suivants ;
Vu la décision DG n° 2005-09 du 6 janvier 2005 portant création d'un groupe d'experts pour l'évaluation des produits sanguins labiles à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2012-11 du 13 mars 2012 portant nomination d'experts auprès du groupe d'experts pour l'évaluation des produits sanguins labiles,

Décide :

Article 1^{er}

M. BENHAMOU (Dan) est nommé expert auprès du groupe d'experts pour l'évaluation des produits sanguins labiles, à titre complémentaire pour l'année 2012.

Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 10 avril 2012.

Le directeur général,
PR D. MARANINCHI